

COMMUNE
DE
GRAVELOTTE

27, rue d'Ars
57130

Téléphone : 03 87 60 92 56

Email : mairie-gravelotte@wanadoo.fr



ARRETE COMMUNAL n° 04/2023
Portant réglementation temporaire de circulation routière

Le Maire de Gravelotte,

- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11, R.44 et R.225,
- VU** les articles L.131-2 à L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes,
- VU** la loi n° 82.622 du 2 mars 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2 mars 1982,
- VU** l'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière, Livre 1,

CONSIDERANT que l'entreprise SOGETREL 1157 rue Gustave Eiffel à Fléville devant Nancy doit effectuer le remplacement d'un poteau rue d'Ars,

ARRETE

Il convient de réglementer la circulation **15/05/2023 au 21/05/2023** en fonction de l'avancement du chantier.

Article 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit au 18 Rue d'Ars.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place par l'entreprise SOGETREL 1157 rue Gustave Eiffel 54000 Fléville devant Nancy,

- Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ars-sur-Moselle,

à Gravelotte, le 27 avril 2023

Le Maire,

Michel FORUMING

